



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°30/2022 du Conseil communautaire Séance du 07 Février 2022

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} février 2022
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 54
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 17
Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-deux, le sept février à quatorze heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Cazerne à Pont-Saint-Esprit, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Jacques BERTOLINI, Didier BONNEAUD, Yves CAZORLA, Catherine CHANTRY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond CHAPUY, Patricia CHENEL, Cédric CLEMENTE, Michel COULLOMB, Manon CROUSIER, Ghislaine DE VERDUZAN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Robert GAUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Patrick PALISSE, Catherine PECASTAING, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean Christian REY, Florian REYROLLE, José RIEU, Jean-Marie LAURENS, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROSS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Ulrich BERANGERE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Thierry VINCENT

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Christian BAUME, Dominique ASTORI à Guy AUBANEL, Pascale BORDES à Alain POMMIER, Michel CEGIELKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Christine CLERC à Claire LAPEYRONIE, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Benjamin DESBRUN à Vincent ROUSSELOT, Patricia GARNERO à Christian BAUME, Hervé GINOT à Ghislaine DE VERDUZAN, André LOPEZ à Jean Christian REY, Corinne MARTIN à Alain POMMIER, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Jennifer OBID à Christine MUCCIO, Patrick PANNETIER à Florian REYROLLE, Anthony CELLIER à Philippe BERTHOMIEU

Absents : Sébastien BAYART, Fred MAHLER, Philippe PAQUIER, Olivier ROBELET

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

Objet : Vente d'un terrain sur la Zone d'Activités René Dumont à Saint-Alexandre.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe »),
Vu la délibération n°176/ 2013 du 14 octobre 2013 du conseil de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien autorisant le Président à mener les actes préparatoires des ventes des lots des zones d'activités de Sarcin, Bernon et René Dumont,
Vu la délibération n°106/2016 du 12 décembre 2016 du conseil de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Considérant que la zone d'activités René Dumont, située sur la commune de Saint-Alexandre, fait partie de l'inventaire des zones d'activités économiques établi par la collectivité,

Considérant que dans le cadre de la commercialisation des parcelles de la zone d'activité René Dumont, les consorts Elodie PIVARD, Stive MARCH au travers la SCI VENTOSE, dont le nom commercial est ANIMALIN, se sont portés acquéreurs d'un terrain de 1202 m² issu de la parcelle cadastrée D 1799 sur cette zone et maintenant numérotée D1853, pour un montant de 38 596.00 euros toutes taxes comprises,

Considérant la sollicitation de France domaine en date du 27 avril 2021 et considérant son avis positif reçu le 27 mai 2021,

Considérant que cette question a été présentée à la commission attractivité économique du 25 janvier 2022,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- d'autoriser le Président à procéder à la vente d'un terrain issu de la parcelle cadastrée D1799, numérotée maintenant D1853 pour une surface de 1202 m², au prix principal de 38 596.00 euros (trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-seize euros) incluant la taxe sur valeur ajoutée représentant 3 738.00 (trois mille sept cent trente-huit euros) au profit de la SCI VENTOSE (Elodie PIVARD et Stive MARCH),
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette vente.

Fait et délibéré à Pont-Saint-Esprit, le 07 février 2022.

Le Président

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

17 FEV. 2022



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.